

Attribution gratuite d'actions 1 action nouvelle pour 10 actions détenues

Pour la 22^{ème} année consécutive, Interparfums va procéder, comme annoncé en mars dernier, à une nouvelle attribution gratuite d'actions au profit de ses actionnaires.

Le Conseil d'administration du 3 juin 2021 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves en réalisant une émission de 5 198 840 actions nouvelles, qui seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'UNE action nouvelle pour DIX actions détenues.

Tout actionnaire ayant acheté des actions au plus tard le 15 juin 2021 bénéficiera de cette attribution.

Le détachement du droit d'attribution interviendra le 16 juin 2021 à l'ouverture de la Bourse de Paris – Euronext et se traduira par un ajustement corrélatif du cours.

Les nouvelles actions seront livrées aux bénéficiaires à compter du 18 juin 2021. Elles seront immédiatement assimilables aux actions anciennes et porteront jouissance, à compter du 1^{er} janvier 2021, des mêmes droits, notamment droits de vote et de dividende.

Les droits formant rompus ne seront pas négociables, les actions correspondantes aux droits formant rompus non attribués seront vendues sur le marché, sans frais pour les actionnaires. Les sommes provenant de cette vente seront allouées à leurs bénéficiaires à compter du 21 juin 2021.

Les opérations seront centralisées par la société CIC Market Solutions (Adhérent 25), 6 avenue de Provence, 75452 Paris, Cedex 9.

Cette attribution gratuite fera l'objet d'un avis détaillé d'Euronext publié à compter du 14 juin 2021.

Paris, le 4 juin 2021

Prochain rendez-vous

Publication du chiffre d'affaires
du 2^e trimestre 2021
20 juillet 2021

(avant ouverture de
la Bourse de Paris - Euronext)

Informations aux actionnaires

 **N° Vert 0 800 47 47 47**